



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Première adaptation des prix de l'eau depuis 14 ans

ESB adapte les prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit de la première augmentation depuis 2009. Cette augmentation des prix de l'eau est nécessaire. Elle se justifie d'une part par le fait qu'au cours des dernières années, les coûts ont continué de croître et, d'autre part, car la modernisation de l'alimentation en eau prévue pour les années à venir entraînera des coûts supplémentaires.

#### Adaptation des prix nécessaire

La loi cantonale sur l'alimentation en eau prévoit que l'alimentation en eau doit couvrir ses coûts, mais n'est pas autorisée à générer des bénéfices. L'adaptation des prix est nécessaire en raison de l'évolution des coûts au cours des dernières années et notamment des coûts supplémentaires attendus.

Les coûts rendant nécessaire l'augmentation actuelle des prix de l'eau ont été discutés en profondeur avec la surveillance des prix au préalable. Suite à des analyses poussées, celle-ci a émis une « déclaration de non-objection », ce qui montre qu'elle repose sur des bases solides.

L'augmentation des prix de l'eau relève de plusieurs facteurs :

#### Modernisation du traitement de l'eau potable

Plus de 90 % de l'eau potable pour Bienne et Nidau est traitée dans la station de conditionnement de l'eau du lac aujourd'hui en service à Ipsach. Étant donné que cette station a atteint la fin de sa durée de vie, ESB construit actuellement une nouvelle installation. Un procédé de traitement moderne et efficace sera utilisé dans la nouvelle station afin d'assurer une préparation durable de l'eau potable. Or, comparé au procédé actuel, les coûts de l'énergie et d'exploitation seront plus élevés.

La moule Quagga, invasive, menace l'infrastructure et représente un défi additionnel. Le système de nettoyage mécanique des conduites, développé par ESB, prévient aux dommages à l'infrastructure, mais est également coûteux.

Les investissements dans la nouvelle station de conditionnement de l'eau du lac et dans les conduites du lac s'élèvent à environ 100 millions de francs. Par conséquent, les frais d'amortissement annuels seront également plus élevés. Le financement en est assuré presque entièrement par des capitaux étrangers. En raison des intérêts actuels et attendus, les frais de financement seront plus importants.

#### Montée des prix de l'énergie

Le réseau de distribution d'eau potable d'ESB se divise en plusieurs zones de pression. Des pompes permettent d'acheminer l'eau vers les clientes et clients, aussi dans les quartiers en altitude. Les coûts de l'électricité se sont également multipliés pour ESB, ce qui cause un impact direct sur les coûts du traitement et de la distribution d'eau potable.

#### Investissements dans le réseau de distribution

Le matériel des conduites posées dans les années 1970 pour l'alimentation en eau de Bienne et Nidau s'est avéré être de mauvaise qualité. En conséquence, les ruptures de conduites d'eau se multiplient. C'est pourquoi les conduites doivent être remplacées plus tôt que prévu. La durée d'amortissement se raccourcit ainsi, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

## **Effets de l'augmentation des prix**

Dans l'ensemble, ces éléments rendent nécessaire une sensible augmentation des prix de l'eau dès 2024. Les nouveaux tarifs représentent une hausse d'environ CHF 45.- sur la facture d'eau annuelle pour un petit ménage. Pour un ménage moyen, les coûts supplémentaires s'élèvent à environ CHF 120.- par an et à environ CHF 300.- par an pour une maison individuelle.

Le prix moyen pour un mètre cube d'eau (1 000 litres) est désormais d'environ trois francs. Cela signifie qu'un litre d'eau du robinet à la maison coûte 0,3 centimes aux clientes et clients. Une douche consomme environ 100 litres d'eau et coûte ainsi 30 centimes. Une consommation d'eau économe permet à chaque cliente et à chaque client de réduire ses coûts. En même temps, une faible consommation d'eau contribue à la protection du climat, car chaque litre d'eau nécessite de l'énergie pour arriver du lac jusqu'à la clientèle.

*Publié le 10 janvier 2024*